

De l'enseignement technique agricole aux formations professionnelles rurales : exemple de l'Afrique subsaharienne

Par Alain Descombes - MAE, Alain Maragnani - MAP, Gilles Martin - MAE

Dans la majeure partie des pays d'Afrique subsaharienne, les systèmes d'enseignement technique agricole, en crise profonde, ne répondent pas aux enjeux actuels du développement rural. De nouveaux acteurs apparaissent, généralement bien insérés dans le milieu local, mais dont la pérennité n'est pas assurée. Dans ce contexte, les partenaires du développement doivent s'attacher à élaborer de nouvelles propositions d'action, pour que les formations en milieu rural contribuent à préparer les populations non seulement à être les acteurs de leur développement, mais aussi à se constituer en partenaires des différents agents économiques et des représentants de l'Etat, pour mettre en œuvre des politiques nationales concertées du développement rural.

Quarante ans après la Déclaration universelle des droits de l'homme proclamant que « toute personne a droit à l'éducation », la conférence de Jomtien¹ réaffirmait la nécessité d'apporter une réponse aux besoins éducatifs de tous avec notamment l'universalisation de l'éducation primaire, l'amélioration de l'apprentissage, la réduction du taux d'analphabétisme des adultes. L'Afrique subsaharienne reste cependant la région où les améliorations ont été les plus faibles malgré les progrès accomplis avec des taux nets de scolarisation augmentant entre 1990 et 1998 de 9% pour les garçons (pour atteindre 56%) et de 7% pour les filles (pour atteindre 48%). Dans une Afrique subsaharienne où la population reste encore en majorité rurale, la question de l'ajustement des dispositifs éducatifs aux enjeux du développement rural se pose aujourd'hui avec acuité au niveau de ses différentes fonctions : économiques, sociales, écologiques, culturelles.

2

Les formations agricoles depuis les indépendances

Les systèmes de formation mis en place au lendemain des indépendances ont privilégié les formations techniques longues, diplômantes, orientées vers le secteur agricole « moderne » et l'appui aux grands projets de développement agricole². Ce choix avait pour objectif de former les personnels nécessaires pour la création tant de l'appareil d'Etat que des structures d'encadrement des principales cultures de rente assurant, par le prélèvement de taxes à l'exportation, des recettes pour le développement de l'Etat³.

Dès les années 80 s'est engagé un débat international remettant en cause un certain nombre d'orientations tant des politiques agricoles que des politiques éducatives, notamment dans le secteur agricole, entraînant une réduction importante des financements pour les formations techniques et supérieures agricoles. Ces critiques concernaient le plus souvent l'insuffisante prise en considération des formations professionnelles au profit de l'enseignement supérieur des élites, l'ignorance des savoirs locaux au profit de savoir descendants souvent importés et inadaptés⁴, le poids d'une assistance technique de substitution au détriment du renforcement des compétences endogènes.

Les systèmes d'enseignement technique, centralisés, peu évolutifs, avec une absence de participation des usagers (parents, stagiaires, professionnels) à leur suivi comme à leur évaluation, ne répondent pas plus aux enjeux actuels du développement rural qu'aux attentes des familles, des jeunes, des professionnels, en matière de préparation à des métiers, de création de revenus, d'insertion sociale. En écho à la logique des Etats et de l'aide extérieure, les candidats à la formation recherchaient d'abord l'accès à une connaissance susceptible de leur permettre d'échapper à leur condition et si possible de quitter le métier d'agriculteur ou d'éleveur. Les stratégies des protagonistes cachaient donc un malentendu. De fait, dans la majeure partie des pays de la sous région ces systèmes d'enseignement technique agricole sont en crise profonde : absence de débouchés professionnels, absence de moyens matériels et financiers, insuffisance de personnel qualifié...

Parallèlement de nouveaux acteurs de la formation sont apparus, ONG, organisations paysannes, organismes privés, mettant en œuvre de nouveaux dispositifs de formation : formation professionnelle continue des producteurs, des responsables de groupements de commercialisation, de crédit... formation professionnelle d'appui à l'installation des jeunes. Ces nouveaux dispositifs de formation sont généralement caractérisés par l'importance de leur insertion dans le milieu local, l'utilisation de méthodes d'éducation actives et participatives telle la formation par alternance, mais aussi par un ciblage sur des publics précis et restreints et par la fragilité de leur existence.

Dans ce contexte, les partenaires du développement prennent conscience du nécessaire renouvellement de la réflexion sur la formation en milieu rural, sa place et son rôle face aux enjeux de son développement dans les pays d'Afrique subsaharienne, mais aussi plus largement dans les pays en développement, et s'attachent à élaborer de nouvelles propositions d'action.

Les enjeux du développement rural

L'agriculture est le premier moteur de la croissance économique des pays d'Afrique subsaharienne⁵, elle produit l'essentiel des den-

rées alimentaires consommées, elle représente 34% du PIB et 40% de la totalité des exportations de marchandises, elle est le principal employeur de main d'œuvre (70 %) et donc une source essentielle de revenus. Elle est aussi la principale source de matières premières pour l'industrie et le principal acheteur d'outils simples et de services (transports)... Mais le milieu rural d'Afrique subsaharienne est aujourd'hui confronté à des enjeux majeurs :

- la très forte croissance démographique pose la question de l'insertion professionnelle des nouvelles générations (l'effectif de la cohorte des jeunes à insérer dans la vie active doublera dans les 20/25 prochaines années), notamment dans le secteur rural.

- la gestion durable des ressources naturelles devient une priorité avec l'accroissement de la pression démographique sur les terres, l'épuisement des écosystèmes, la rareté accrue de l'eau comme de la terre.

- la réduction de la pauvreté est un objectif majeur (1,3 milliard de personnes vit en état de pauvreté dans le monde et près des trois quarts d'entre elles vivent en milieu rural) d'autant qu'une partie de la population est encore confrontée au spectre de la faim.

- l'exode rural ne pourra être freiné qu'avec une amélioration des conditions de vie en milieu rural (accès aux services de santé, d'éducation, accès à l'eau...).

Les enjeux du développement rural se posent également en termes de choix en matière de politique agricole, en définissant la place de l'agriculture familiale et de l'agriculture industrielle, la place des cultures d'exportation et des cultures vivrières, le contrôle des importations alimentaires, le développement de la transformation des produits agricoles et alimentaires. Ces orientations, qui ne s'excluent évidemment pas les unes et les autres, supposent néanmoins des politiques volontaristes décidées et gérées en partenariat avec les organisations paysannes.

Les rôles des formations rurales face à ces enjeux

L'école n'est pas seulement le lieu des apprentissages qui contribuent au développement de l'individu, elle accompagne et participe à ces politiques agricoles qui dessineront l'agriculture de demain. A ce titre les formations rurales doivent donner aux pro-

ducteurs agricoles les outils pour analyser leur situation, décider et mettre en œuvre les évolutions jugées nécessaires face aux enjeux techniques, économiques et socioprofessionnels de :

- développement de pratiques de production débouchant sur l'augmentation des productivités (terre, travail et capital) dans le respect des équilibres environnementaux ;

- insertion dans les circuits économiques (connaissance des mécanismes et des agents économiques, constitution de groupements de coopératives, négociation sur les politiques agricoles et l'organisation des marchés...);

- affirmation d'une position et d'un rôle social correspondant à la place des sociétés rurales dans les pays du Sud ;

- insertion professionnelle des jeunes, notamment de ceux qui retournent au village faute d'emplois en ville et qui, après avoir suivi des formations secondaires, sont susceptibles de jouer un rôle dans le développement local.

Les formations rurales doivent également préparer les acteurs aux différentes activités du milieu rural, en amont et en aval de l'agriculture (approvisionnement, stockage, transformation, commercialisation, conseil...), mais aussi à toutes les activités indispensables à un environnement culturel et social (commerce, artisanat, éducation de base, santé...) qui participe au maintien de la population en zone rurale.

Elles doivent enfin préparer les populations rurales à être les acteurs de leur développement, à prendre en charge leur avenir, et à se constituer en partenaires et

interlocuteurs des différents agents économiques et des représentants de l'Etat. ■

¹Conférence mondiale sur l'éducation pour tous. Jomtien. Thaïlande. 5-9 mars 1990.

²Ministère de la Coopération et du Développement - *Formations rurales - Analyse de 41 expériences, pratiques et méthodes*. Novembre 1990.

³Banque mondiale - *Le développement accéléré en Afrique au sud du Sahara - Programme indicatif d'action*. 1981.

⁴Séminaire Inter-Etats de Cotonou - *De l'agronome des villes à l'agronome des champs?* 19-23 janvier 1988.

⁵FAO. 21ème Conférence régionale pour l'Afrique - *Aide publique et développement agricole en Afrique*. Yaoundé. 21-25 février 2000.

Pour plus d'informations

Coordonnées des auteurs

Alain Descombes
Ministère des Affaires étrangères
DGCID/DCT

Bureau de la formation professionnelle
et de l'enseignement technique

Mél : alain.descombes@diplomatie.gouv.fr

Alain Maragnani
Ministère de l'Agriculture et de la Pêche
DGER

Inspection de l'enseignement agricole,
mission de coopération internationale

Mél : alain.maragnani@educagri.fr

Gilles Martin
Ministère des Affaires étrangères
DGCID/DCT

Bureau des politiques agricoles
et de la sécurité alimentaire

Mél : gilles.martin@diplomatie.gouv.fr

